

La Gazette d'Apprieu

www.apprieu.fr

Bulletin d'information municipal JAN. - MARS. 2021 N°90

Meilleurs vœux 2021

P.4 CITOYENNETÉ, SOLIDARITÉ, ÉDUCATION, CULTURE

Noël dans nos
écoles publiques. **P.4**

COVID-19 **P.5**

Art'Prieu **P.7**

P.8 AMÉNAGEMENT, URBANISME, ENVIRONNEMENT

Travaux de la
Route du Rivier **P.8**

Travaux de
sécurisation route
de Plambois **P.8**

Finalisation du PCS
et du DICRIM **P.9**

Une époque
formidable ! **P.10**

Écocitoyenneté **P.11**

P.12 DOSSIER

Petit guide de
l'urbanisme **P.12**

P.14 CCBE

En bas
de ma rue **P.14**

Méthaniseur :
une visite avec les
nouveaux élus **P.14**

P.15 GENS D'ICI

Petite histoire
de la place et
de la Grange
Buissière **P.15**

P.16 VIE ASSOCIATIVE, SPORT, ANIMATION





AGENTS RETRAITÉS DE LA CNRACL : ÉLISEZ VOS REPRÉSENTANTS AU SEIN DE VOTRE CAISSE DE RETRAITE

Le vote se déroulera du 1^{er} au 15 mars 2021, soit par correspondance, soit par internet. Les listes partielles sont consultables en mairie ou sur le site de la CNRACL à partir du 01/12/2020, il est donc recommandé d'actualiser vos coordonnées et de vérifier votre inscription sur ces listes.

Votez, votre voix compte !
ELECTIONS DE VOS REPRÉSENTANTS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION 2021
 CNRACL
 DU 1^{er} AU 15 MARS 2021

Retraités de la CNRACL, élisez vos représentants au sein de votre caisse de retraite.

Le vote se déroulera du 1^{er} au 15 mars 2021, soit par correspondance, soit par internet sur un site sécurisé. Pour ces deux modalités, le matériel de vote vous sera adressé par voie postale. Il est donc recommandé d'actualiser vos coordonnées et de vérifier votre inscription sur les listes électorales.

Suis-je bien électeur ?

Je suis électeur dans le collège des retraités si je suis titulaire au 1^{er} septembre 2020 d'une pension personnelle ou d'une pension de réversion de veuf ou de veuve de la CNRACL, acquise au titre de la vieillesse ou de l'invalidité.

Quand?	Quoi?	Comment les consulter?	Comment les modifier?
Jusqu'au 11 janvier 2021	Adresses partielles	- via mon espace personnel CNRACL - sur les listes partielles consultables à la mairie de ma commune de résidence, sur la notification que je recevrai si je réside à l'étranger ou sur le site internet de la CNRACL à partir du 1 ^{er} décembre 2020	- via mon espace personnel CNRACL - en appelant au 05 57 57 91 90 de 9h à 17h30 - en appelant au 05 57 57 91 90 de 9h à 17h30
Jusqu'au 11 janvier 2021	État civil	- via mon espace personnel CNRACL - sur les listes partielles consultables à la mairie de ma commune de résidence, sur la notification que je recevrai si je réside à l'étranger ou sur le site internet de la CNRACL à partir du 1 ^{er} décembre 2020	- via mon espace personnel CNRACL - en appelant au 05 57 57 91 90 de 9h à 17h30 - en appelant au 05 57 57 91 90 de 9h à 17h30

Je m'assure que mes coordonnées sont à jour

Quand?	Comment vérifier mon inscription?	Comment faire une demande de rectification pour un ajout, une radiation ou une modification du collège d'appartenance?
À partir du 15 novembre 2020 jusqu'au 15 décembre 2020	- sur les listes partielles consultables à la mairie de ma commune de résidence ou sur le site internet de la CNRACL à partir du 1 ^{er} décembre 2020	- via le formulaire de demande de rectification à télécharger sur le site internet de la CNRACL, et à retourner : Elections CNRACL - Rectification - Rue du Vercors - 33 059 Bordeaux Cedex

Je vérifie que je suis bien inscrit sur les listes électorales partielles

Je vote

Je reçois à mon domicile le matériel de vote accompagné des professions de foi des candidats et d'une instruction de vote détaillée au plus tard fin février. Deux modalités de vote me seront proposées :

- Le vote électronique par internet : du 1^{er} mars 2021 à 9 h au 15 mars 2021 à 18 h
- Ou
- Le vote par correspondance : dès réception du matériel de vote et jusqu'au 15 mars, le cachet de la poste faisant foi

La Caisse des Dépôts et Consignations conventionnée avec les missions chargées des affaires sociales (Direction de la sécurité sociale) sont responsables du traitement automatisé de données à caractère personnel dénommé « Elections CNRACL 2021 » conformément au décret n° 2007-172 du 07 février 2007 relatif à la Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales et à l'article 25 du décret n° 2020 relatif aux modalités d'exercice de l'administration de la Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales en 2021, ce traitement est nécessaire à l'exécution d'une mission d'intérêt public. Les personnes concernées par le traitement : Elections CNRACL 2021 - disposent des droits d'accès, de rectification de données, de radiation, d'opposition et de retrait de données de leur dossier à caractère personnel après leur décès. Elles peuvent exercer leurs droits en adressant un courrier à l'adresse suivante : missionsresponsabilisées@caissedesdepots.fr ou par écrit à l'adresse suivante : Caisse des Dépôts - Données personnelles - Département de Bordeaux, rue du Vercors 33059 Bordeaux Cedex, et d'y joindre toute pièce permettant de justifier leur identité et leur demande. Elles peuvent contacter le Délégué à la protection des données (DPO) en remplissant le formulaire de contact à l'adresse : https://www.caisse-desdepots.fr/production-des-donnees-personnelles. Les personnes concernées par le traitement : Elections CNRACL 2021 - disposent du droit d'inscrire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL).

Une gestion Caisse des Dépôts

HORAIRES DE LA MÉDIATHÈQUE

Lundi de 10h à 12h
 Mercredi de 15h à 17h45
 Samedi de 9h à 12h

LE FRELON ASIATIQUE EN AUVERGNE-RHÔNE-ALPES



SIGNEZ SA PRÉSENCE !

Toute personne suspectant la présence du frelon asiatique (nids ou individus) sur une zone est invitée à en faire le signalement :

Sur le site internet : www.frelonsasiatiques.fr

En téléchargeant l'application mobile : Frelon Asiatique



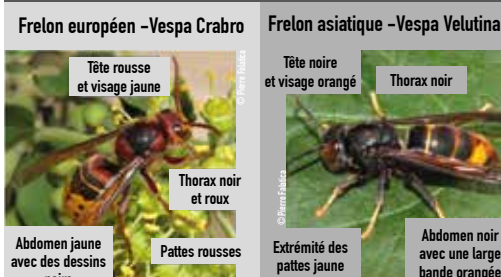
Le frelon asiatique (*Vespa velutina nigrithorax*) est classé comme espèce exotique envahissante. Il a un impact fort sur la biodiversité en raison de la prédation qu'il exerce sur de nombreux insectes, dont les abeilles. Il représente aussi une menace pour la santé publique.

En été, chaque colonie construit un nid de grande taille, généralement à la cime des arbres. En fin d'automne de nombreuses futures reines quittent le nid. Il faut les trouver et les détruire pour éviter la création de nouveaux nids, l'année suivante.

Le frelon asiatique n'est pas agressif envers l'homme, sauf quand la colonie est dérangée. Il est alors particulièrement dangereux. C'est pourquoi les nids doivent être détruits par des spécialistes.

Pour lutter contre le frelon asiatique, apprenez à le reconnaître et SIGNEZ SA PRÉSENCE !

DISTINGUER LE FRELON ASIATIQUE DU FRELON EUROPÉEN



Pour plus d'informations : www.frelonsasiatiques.fr



Résolument optimiste !

Lorsque nous avons quitté 2019, l'entrée en 2020 représentait une bouffée d'oxygène, tant l'année qui venait de s'écouler avait été difficile sur bien des plans ; même l'analyse du nombre «2020» était positive ! L'harmonie des chiffres, la régularité du nombre, sa prétendue signification nous apportant le changement et l'amélioration, voire l'apaisement...

2020 aura été indescriptible, hors référence connue dans nos sociétés

modernes et hors des qualificatifs utilisés habituellement.

A priori, difficile d'en retirer des éléments positifs et pourtant, 2020 n'est-elle pas l'année du «temps zéro» d'une prise de conscience de notre fragilité et en même temps de notre incroyable capacité à nous adapter, à nous dépasser, à imaginer, à créer... à nous entre aider ? Le temps zéro en forme de rupture pour nous engager vraiment pour la sauvegarde de notre environnement, pour (re)découvrir notre proximité, votre commune et se dire que finalement nous étions presque des privilégiés à vivre entre plaine, lac et montagne...

Il me serait si facile de revenir sur tout ce qui a été difficile, compliqué, lourd, douloureux voir dramatique à vivre sur 2020 que je préfère me rappeler des moments de solidarité des associations, du professionnalisme des agents publics et notamment des professeurs des écoles qui au fil des confinements et déconfinements se sont investis pour nos enfants et bien évidemment de l'engagement de tous les soignants, de nos médecins et de nos infirmières et bien entendu des familles qui se sont retrouvées en vase clos, à gérer notamment pour les mamans et papas seuls de nouvelles relations avec leurs enfants.

Alors comment accueillir 2021 ? En apprenant à devenir optimiste à tout prix, en positivant et en résistant pour nous permettre de passer ce moment de révélation, mais également en imaginant tout simplement l'avenir.

Nous ne pourrons pas nous retrouver pour la traditionnelle cérémonie des vœux de la municipalité qui aurait pris cette année un caractère si particulier.

Dans l'attente de vous retrouver à l'occasion d'une prochaine fête en 2021, l'ensemble de l'équipe municipale souhaite à tous santé, optimisme, solidarité et créativité pour cette nouvelle année.

Prenez soin de vous et de vos proches et soyons optimistes.

Dominique PALLIER,
Maire d'Apprieu



Mairie :

46, route de Lyon 38140 Apprieu
Email : accueil@apprieu.fr
Tél. : 04 76 65 10 13 - Fax : 04 76 93 70 70
Horaires d'ouverture au public dès septembre
Mardi, Jeudi, Vendredi : 9h-12h et 15h-17h
Lundi, Mercredi et Samedi : 9h-12h

École privée St-Pierre :

95 route du Rivier 38140 Apprieu
Tél : 04 76 65 15 10
Email : ecolesaintpierre38@gmail.com

École élémentaire publique Saint-Exupéry

48 route de Lyon 38140 Apprieu
Tél : 04 76 65 10 63
Email : ce.0381548B@ac-grenoble.fr
Horaires : Lundi, mardi, jeudi et vendredi :
8h30 - 11h45 / 13h45 - 16h30

École maternelle publique Le Petit Prince

355 rue Defrada 38140 Apprieu
Tél : 04 76 65 17 57
Email : ce.0382659j@ac-grenoble.fr
Horaires : Lundi, mardi, jeudi et vendredi :
8h30 - 11h40 / 13h40 - 16h30

Horaires périscolaires Saint-Exupéry

- Garderie matin : 7h30 - 8h30
- Garderie après-midi : 16h30 - 18h30
Tél : 04 76 67 42 79

Horaires périscolaires Le Petit Prince

- Garderie matin : 7h30 - 8h35
- Garderie après-midi : 16h30 - 18h30
- Garderie maternelle : 07 89 33 44 65

Les services périscolaires

07 84 39 18 74 aux horaires d'ouverture (pas de messages ni SMS)
En garderie élémentaire - 48 route de Lyon 38140 APPRIEU
serviceperiscolaire@apprieu.fr

Médiathèque La Sirène

25 place Buissière 38140 Apprieu
Tél : 04 76 35 38 84
Email : la.sirene@cc-bievre-est.fr

Horaires d'ouverture :
Lu : 10h-12h
Me : 15h-17h45
Sa : 9h-12h



BRAVO ET MERCI À VOUS !

La rentrée de septembre 2020 a été particulière au vu des conditions sanitaires. Un nouveau protocole sanitaire imposait des règles strictes à respecter. Les semaines se sont écoulées et le virus ne cesse de se propager. Un nouveau protocole sanitaire, encore plus strict, a été mis en place, à la rentrée des vacances de la Toussaint : le moins de brassage possible pour tous les enfants et surtout le port du masque obligatoire à partir de 6 ans.

Grâce aux agents, impliqués et motivés, la commune a pu s'organiser pour assurer, dans les meilleures conditions de sécurité et d'hygiène, ses services périscolaires.

Ce niveau d'organisation est possible grâce à des redéploiements de temps d'agents. Les salles communales étant fermées, nous avons affecté tous nos moyens d'entretien sur les écoles. Nous avons procédé également à des recrutements.

Actuellement tout se passe bien grâce à la rigueur, l'organisation, le professionnalisme et l'engagement de tous.

Les enfants sont particulièrement responsables et attentifs aux consignes, ils s'adaptent facilement. Un grand bravo à eux. Et merci aux parents qui les ont bien sensibilisés à la situation.



NOËL DANS NOS ÉCOLES PUBLIQUES



Jeudi 17 Décembre, malgré le contexte sanitaire, les enfants ont eu un repas de fête, confectionné par notre prestataire API Restauration. La bûche de Noël a fait le bonheur de tous. Le Père Noël n'a pu se déplacer dans nos écoles cette



année. Mais il a confié une mission à l'adjointe en charge des affaires scolaires et à sa conseillère déléguée : offrir à chaque enfant quelques papillotes dans de belles chaussettes de Noël.



RANDONNÉE DANS LE VERCORS



Le vendredi 6 novembre, nous avons fait une belle randonnée à Lans en Vercors, avec une autre classe de CM1. Nous avons parcouru 350 m de dénivelé. Nous avons emprunté un sentier et des

pistes de ski. Nous étions épuisés et avions chaud ! En marchant, tout le monde avait très faim et pensait à son pique-nique ! La surprise de la maîtresse était une grande et raide montée avant d'arriver au sommet.

Ensuite, nous sommes montés sur la passerelle, au dessus du vide. C'était sensationnel et impressionnant. On voyait la Vallée de Grenoble, les Massifs de Belledonne, de la Chartreuse et même le Mont Blanc.

Après, nous avons fait un croquis du paysage puis nous sommes redescendus par un autre chemin. Cette journée était formidable !

Les élèves de CM1-CM2

INCIVILITÉS AUX ABORDS DES ÉCOLES

Depuis ces dernières années, nous constatons beaucoup d'incivilités aux abords des écoles. Beaucoup de parents veulent stationner au plus près, voire devant la porte de l'école. Ce qui engendre des problèmes de sécurité qui mettent en danger les enfants. Il faut accepter d'utiliser les places de stationnement situées à proximité (place Buissière, parking du Gampaloup), et faire quelques pas à pied. Faut-il attendre un accident pour réagir ? Il est urgent que nous prenions tous

conscience que ces incivilités sont facilement évitables et qu'elles font encourir des risques à nos enfants. Merci à chacun d'ajuster son comportement de manière à ce que les flux d'entrée et sortie des écoles se déroulent dans les meilleures conditions de sécurité et de respect des autres. Nous avons relancé le recrutement d'un ASVP (agent de surveillance de la voie publique), qui pourra sécuriser ces moments importants de la journée.

Merci pour vos enfants.

DÉCISIONS CCAS



Lors du dernier conseil d'administration le 17 novembre, les membres du CCAS ont examiné différents sujets.

En 1^{er} point, les services de portage de repas sur la commune pour les seniors et les personnes dépendantes.

Ainsi, les personnes qui ont besoin d'un tel service ont le choix entre différents prestataires pour obtenir une livraison de repas à domicile adaptée à leur situation.

Nous avons étudié plusieurs propositions et les tarifs des repas proposés.

Outre l'association La Ricandelle, basée à St Etienne de St Geoirs, vous pouvez également vous adresser à d'autres structures, avec des tarifs allant de 8,50€ à 11€ environ par repas livré à votre domicile, prenant en compte votre régime alimentaire particulier si besoin (sans sel, spécial diabète...)

- Traiteur Girard, 20 bis chemin des Terreaux, 38690 TORCHEFELON, 04 74 27 99 63

- Age d'or Services, 267 chemin du Maniguet, 38300 à MEYRIÉ (vers Bourgoin Jallieu), 04 74 93 38 30

- API, à Domène. C'est déjà le traiteur actuel qui sert les repas de la cantine à l'école primaire. Pour l'instant, le service de livraison de repas à domicile n'est pas encore opérationnel, mais ce service devrait se développer en 2021. Nous vous tiendrons informés de l'évolution.

En 2^e point, le CCAS a décidé du principe de mettre en place une aide à la mobilité,

sous forme de « bons d'essence », qui pourront être délivrés comme les bons d'aide alimentaire, sur demande effectuée avec une assistante sociale. Cette aide sera traitée lors du prochain CA.

En effet il nous semble important qu'une analyse complète de la situation familiale soit faite par une assistante sociale, de manière à pouvoir mobiliser tous les droits auxquels chaque citoyen peut prétendre, le CCAS intervenant lorsque aucune autre aide ne peut être mobilisée.

À cet effet, nous vous rappelons les coordonnées du centre médico-social du territoire : CMS, 451 chemin du Barbaillon, 38690 Le Grand Lemps ; 04 37 02 24 80 (fermeture au public le mardi après-midi).

Pour terminer, comme au printemps, les membres du CCAS souhaitent s'assurer que les aînés de la commune en particulier, ne souffrent pas trop de cette deuxième période de confinement. Les appels téléphoniques et /ou prises de nouvelles en direct ou non permettent de compléter la bienveillance des familles et amis. Et la remise des colis des sages le week-end des 19-20 décembre a donné une belle occasion supplémentaire de contact direct, dans le strict respect des gestes barrière bien sûr.

En vous souhaitant de pouvoir partager quelques moments conviviaux en famille et avec quelques amis, nous vous présentons nos sincères vœux pour une belle année 2021, et sans confinement si possible !

APPEL AUX JEUNES

Comme nous l'avions proposé lors de la campagne pour les municipales, nous souhaitons engager une réflexion à propos de la participation des jeunes dans la vie de la commune, et ce d'autant plus que nous avons bien conscience du souci pour les jeunes de trouver comment et où se retrouver, hors période de confinement bien sûr.

Alors, quoi faire ?

Nous n'avons pas de recette magique, mais nous souhaiterions organiser une consultation avec les jeunes qui le souhaitent pour examiner ensemble leurs propositions, différentes hypothèses et chercher des solutions réalistes et réalisables.

Nous sommes conscients que la Gazette n'est pas forcément le meilleur canal pour toucher le public jeune, mais nous pensons que les lecteurs plus âgés peuvent se faire le relais de cet appel.

Si vous avez envie d'explorer des pistes, merci de scanner ce QR code.

Il vous donnera accès à un formulaire de 1^{er} contact.



<https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSde6EjTSzka46nXGjs36HXT5FGtd5rBLY-EN-eJESiN4UDYA/viewform>

SALLES COMMUNALES

L'utilisation des salles communales suit l'évolution des protocoles sanitaires et des allocutions faites par le Président de la République.

Considérant l'évolution de la situation et les mesures mises en place pour lutter contre la COVID19, il est difficile d'avoir un planning établi et durable de l'utilisation des salles. Aussi, nous vous invitons à consulter régulièrement le site de la commune d'Apprieu : www.apprieu.fr où vous pourrez trouver les arrêtés pris et réglementant l'utilisation des bâtiments communaux conformément aux décrets en vigueur.

Vous pouvez également consulter le site du gouvernement : www.gouvernement.fr/info-coronavirus ou celui de la préfecture de l'Isère www.isere.gouv.fr, sur lesquels nous nous appuyons pour la rédaction de nos arrêtés.



COVID-19

Le risque est toujours présent, et plus le contact est **long et rapproché**, plus le risque de contamination augmente.

Un des autres vecteurs privilégiés de la transmission du virus est le contact des mains non lavées, souillées par des gouttelettes.

Les gestes barrières et les mesures de distanciation physique sont donc indispensables pour se protéger de la maladie.

Les tests antigéniques

Dans le contexte épidémique actuel, les nouveaux tests antigéniques rapides constituent un outil de dépistage supplémentaire. Il cherche à déterminer si la personne est infectée au moment du test. Comme le RT-PCR, il consiste en un prélèvement par voie nasale avec un écouvillon pour un résultat disponible en 15 à 30 minutes.

Qui est concerné par les tests antigéniques ?

- les personnes symptomatiques, dans les 4 premiers jours après l'apparition des symptômes, quel que soit leur profil,
- les personnes sans symptômes dans le cadre de dépistages collectifs : universités, aéroports, EHPAD au profit des personnels, établissements pénitentiaires...

Important : les tests antigéniques ne sont pas destinés aux personnes contact. Ces dernières doivent réaliser un test RT-PCR selon les délais recommandés.

Par qui, à quel endroit ?

S'ils le souhaitent, les médecins, infirmiers diplômés d'État et les pharmaciens peuvent réaliser ces tests antigéniques dans leur cabinet, au domicile du patient, au sein des officines ... Prenez contact directement avec votre praticien.

Comment procéder à l'élimination des déchets dûs au Covid ?

Vous êtes malade ou susceptible d'être infecté(e) et maintenu(e) à domicile. Pour aider à lutter efficacement contre la pandémie de maladie à Coronavirus, vous devez respecter les **règles suivantes** :

- Munissez-vous d'un **sac plastique pour ordures ménagères**, que vous réservez à ces déchets ;
- Gardez ce sac dans la **pièce où vous résidez** ;
- Le sac doit être opaque et disposer d'un **système de fermeture** fonctionnel (liens traditionnels ou liens coulissants) et d'un volume adapté (**30 litres** au maximum) ;
- **Jetez** les masques, mouchoirs à usage unique et bandeaux de nettoyage des surfaces usagés dans ce sac dédié : **pas de mélange avec les autres ordures ménagères** ;

- Fermez le sac lorsqu'il est presque plein et placez-le dans un **deuxième sac plastique** pour ordures ménagères répondant aux mêmes caractéristiques, que vous pouvez alors fermer ;

- **Stockez** ce double sac de déchets contaminés à votre domicile durant **24 heures**. Le respect de ce délai permet de réduire fortement la viabilité du virus sur des matières poreuses ;

- Passé ce délai de 24 heures, vous pouvez alors éliminer le double sac avec les **ordures ménagères** ;

- Vous devez appliquer cette procédure **jusqu'à la fin** de vos symptômes respiratoires.

ATTENTION : ces déchets ne doivent pas être éliminés avec les déchets recyclables (emballages, verre, végétaux, ...).

Eco-citoyenneté et COVID-19



Pendant la première vague de la Covid-19, nous avons tous constaté le rôle important des agents relevant nos ordures ménagères.

Et nous les remercions encore chaleureusement !

Malheureusement, des déchets sanitaires (masques, gants, mouchoirs...) se retrouvent trop souvent sur la voie publique.

Merci de poursuivre les efforts afin de maintenir propre tous les lieux que nous partageons ensemble : les parkings, le city stade, les points d'apports volontaires pour le tri, les containers d'ordures ménagères personnels ou collectifs, etc... Nous rappelons également que le port du masque est obligatoire sur les plateformes de déchèteries. Ainsi, par ces gestes nous limitons aussi la propagation du virus.

MERCI pour eux, pour la Terre et pour nous tous !

SOLIDARITÉ

Vous souhaitez faire des dons à des associations ou bien vous avez besoin de leur aide pour des colis alimentaires ou des vêtements...

Voici quelques associations solidaires et caritatives du secteur auxquelles vous pouvez vous adresser (liste non exhaustive) :

- La Croix Rouge : Renage (55 Rue de la Maigre, 09.87.10.92.71), Rives (23 Passage des pompiers, 09.87.10.92.71), Voiron (3/5 Rue Genevoise, 04.76.05.08.35)
- Le Secours Populaire : Voiron (6 Rue Hector Berlioz, 04.76.93.08.25), Moirans (Bat. La Poste, place Général de Gaulle, 04.76.35.59.50), La Côte St André (27 Rue du Commandant Julhiet, 04.74.54.25.54)
- Les Restos du Cœur : Tullins (85 place Jean Jaurès, 04.76.31.86.39)
- Elans Solidaires : Le Grand Lemps (11 rue des Ecoles,

06.24.29.69.82)

- Le Secours Catholique : Le Grand Lemps (33 Rue de la République, 04.56.26.86.18), Voiron (6 rue Sermorens, 04.76.65.74.44)

- Banque alimentaire : 3ABièvrelsère La Côte St André (95 Rue Elsa Triolet, 04.37.04.30.61)

- Le Rigodon : Voiron (24 Rue Sermorens, 04.76.93.26.02) : propose des repas tous les midis, sur place ou à emporter en période de confinement, avec une participation de 2 euros, sur réservation.

En général, afin de bénéficier des aides de ces associations, il est nécessaire de fournir quelques éléments justifiant de la situation (livret de famille, justificatifs de revenus...).

N'hésitez pas à solliciter vos élus, en particulier la commission sociale, via la mairie.

UNE ANNÉE 2020 EN POINTILLÉ

Nous avons de nouveau été contraints de fermer la médiathèque à l'accueil du public. Pour garder un peu d'activité, nous avons réussi à maintenir l'accueil des scolaires, ce qui a été apprécié par les enseignants qui ont pu proposer ce temps important à leurs élèves. Heureusement en décembre, nous avons pu ouvrir de nouveau avec les mêmes conditions d'accueil qu'avant le deuxième confinement. Les bénévoles étaient heureuses de retrouver les lecteurs.

Malgré une année difficile, nous avons tout de même procédé au renouvellement de notre offre en réalisant nos deux commandes annuelles : une au printemps et une à l'automne. Vous pouvez donc venir découvrir nos nouveautés de l'année 2020.

Côté animation, cela reste difficile. Nous avons bien essayé de programmer un spectacle tout public en décembre mais celui-ci n'a pas pu avoir lieu. Nous espérons que 2021 sera plus propice et nous permettra de vous le proposer à nouveau, tout comme d'autres spectacles déjà en préparation : Camélia

compagnie (troupe de théâtre) ainsi que les Crackers (groupe musical). À l'heure où nous écrivons, il est encore difficile de fixer des dates, alors suivez notre actualité sur le site de la commune, le panneau lumineux et les affiches que nous ne manquerons pas de mettre dans les commerces de la commune.



Art'PRIEU

ART'PRIEU AU RALENTI MAIS PLEIN DE PROJET

L'année 2020 ne nous a pas permis de réaliser tous nos projets, avec seulement 2 expositions :

Marie-Jeanne Faravel qui nous a autorisés à conserver son exposition jusqu'au mois de juin et notre traditionnelle exposition participative, elle aussi prolongée, sur le thème de l'arbre. Elle a été un véritable succès avec beaucoup de participants : des artistes et des amateurs ; des personnes de tous âges dont des enfants !

Nous espérons une année 2021 où la culture pourra retrouver toute sa place pour nous permettre de vous régaler.

La première exposition en attente, que nous devons vous proposer au printemps 2020, est celle de Karine Daniel. A partir d'images découpées, elle crée des tableaux aux univers colorés dans lesquels se côtoient des héros de notre enfance, des Pin-up aux formes sensuelles, des stars du show business, des héros de séries TV cultes, des fleurs, des champignons, des coraux et bien

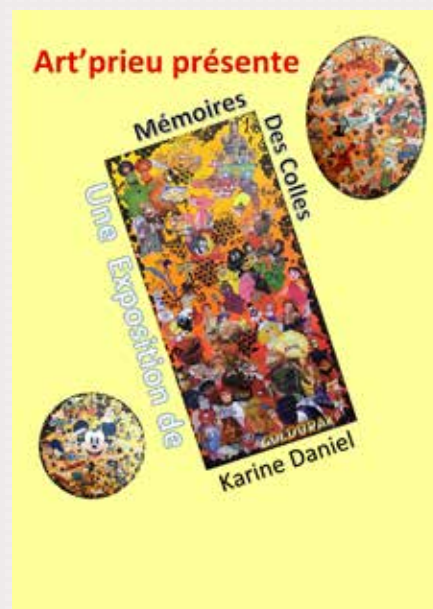
d'autres choses encore. Cette exposition nous fera voyager dans nos souvenirs et des contextes plus sereins. Les dates ne sont pas encore définies mais nous prévoyons son installation fin février ou début mars.

Vous souhaitez vous exprimer également par la production artistique ? Nous vous invitons aussi à réaliser une œuvre pour notre exposition participative estivale. Cette année, nous avons décidé de mêler deux thèmes qui peuvent faire référence de façon légère à cette époque tourmentée :

- « Le temps des cerises » qui, après une longue période de confinement, a été une période faste de 2020 avec des cerisiers garnis de belles et bonnes cerises.

- « Les émotions » car 2020 nous a fait passer par des émotions multiples : la désolation, la colère, la joie, la déception, l'espoir... Vous pouvez les décrire en peinture, dessin, écriture, collage ou photo.

Alors que diriez-vous de participer à notre exposition « 2020, le temps des cerises et des émotions » ?





CARREFOURS DE LA ROUTE DE LYON

Le Département a réalisé le tapis d'enrobé de la route de Lyon pendant les vacances de la Toussaint. Comme nous vous l'avions précisé dans de précédentes gazettes, la commune et la Régie des eaux, informées de ces travaux, ont anticipé et réalisé des aménagements et travaux en fonction de leurs compétences.

La Régie des eaux a repris les regards et bouches à clé et certains raccordements le long du tracé. La commune a, quant à elle, repris les trottoirs au niveau des carrefours, les cunettes (rigoles d'écoulement des eaux de surface) et avaloirs (bouches d'égouts) défectueux sur le linéaire.

Le marquage des carrefours, du ralentisseur, de la signalétique et des passages piétons sont à la charge de la commune. Un temps d'attente de quelques semaines étant nécessaire entre la réalisation des enrobés et le marquage, celui-ci a été réalisé fin novembre.



TRAVAUX DE LA ROUTE DU RIVIER



Les travaux de la 2^e tranche de la route du Rivier ont été finalisés.

Les Points d'Apport Volontaires (PAV) sont enfin posés. La pose des cuves enterrées a pu se faire permettant ainsi la poursuite des travaux. Les Points d'Apport Volontaire n'ont été livrés quant à eux que le 16 novembre. Un retard dans la livraison dû au 1^{er} confinement qui n'aura pour autant pas eu trop d'incidences sur la réalisation du chantier.

La butte bordant l'aire des PAV a ainsi été entièrement engazonnée, et trois arbres à haute tige ont été plantés à l'entrée du chemin des carrières (chemin menant au complexe sportif) – suffisamment en retrait pour ne pas masquer la visibilité mais permettant de donner un

peu de verticalité au projet. Des plantes rampantes nécessitant peu d'eau et d'entretien végétalisent maintenant le site.

Le marquage au sol met en évidence les carrefours et les priorités à droites, les passages piétons, et le petit giratoire avec le lotissement.

De nouveaux candélabres éclairent le chemin piétonnier le long de la route du Rivier nouvellement aménagée.

La commune travaille désormais sur la finalisation de la 3^e tranche. Les travaux sont prévus pour 2021. Nous ne manquerons pas de vous les présenter et de vous préciser les dates des travaux dès que nous en aurons connaissance.

TRAVAUX DE SÉCURISATION ROUTE DE PLAMBOIS



Positionnement (approximatif) des ralentisseurs – à définir avec l'entreprise



Modification de la circulation

La commune a réalisé des aménagements sur les routes de Plambois et de Bonpertuis. Dans le cadre de ces travaux de sécurisation, il était prévu :

- Deux ralentisseurs (à l'Est et à l'Ouest) afin notamment de marquer les accès du

lotissement Champ Guichard,

- Un ralentisseur sur la route de Bonpertuis,
- La modification des priorités avec l'installation de deux cédez le passage sur la route de Plambois,
- Des travaux très attendus par les riverains.

FINALISATION DU PCS ET DU DICRIM



Dans la gazette n°87, nous vous informons de la finalisation du **Plan Communal de Sauvegarde (PCS)** de la Commune et du **Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM)**. Ces 2 documents sont maintenant finalisés.

Mais pourquoi ces 2 documents ?

Notre commune est soumise aux risques majeurs suivants : inondations, transports de matières dangereuses par voies routières et par canalisations, zone de sismicité moyenne de niveau 3, aléas climatiques.

La population pouvant donc être exposée à ces événements majeurs et rares, le Maire, de par ses pouvoirs de Police, se doit d'organiser et de structurer l'action communale en cas de crise.

MISE EN PLACE D'UN SYSTÈME D'ALERTE SMS



La commune d'Apprieu s'équipe d'un système d'alertes SMS.

Dans la continuité de l'élaboration du Plan Communal de Sauvegarde, la commune d'Apprieu a décidé de la mise en place d'un

système d'alertes à la population.

Le choix s'est porté vers un système d'envoi SMS et robot d'appel (en cas de crise majeure).

Le SMS a l'avantage de pouvoir être reçu par n'importe quel type de téléphone. Il n'est pas nécessaire :

- d'avoir en sa possession un smartphone.
- d'avoir un abonnement 3G/4G, un simple abonnement téléphonique est suffisant

Le robot d'appel permettra aux personnes n'ayant pas de téléphone portable de pouvoir bénéficier des informations en cas de crise majeure.

Ce système d'alerte avait été initialement étudié pour vous informer en cas de dan-

ger. Afin de se préparer à ces gestions de crise, la commune d'Apprieu vient donc de finaliser l'élaboration de son PCS. Ce document est un vrai outil de gestion de crise qui permet d'élaborer les plans d'alerte, d'information, de protection et de soutien à la population.

Ce PCS est consultable en Mairie.

La commune a également l'obligation d'informer la population sur :

- les risques majeurs auxquels elle peut être confrontée
- les gestes à appliquer pour se mettre en sécurité
- les erreurs à éviter afin de ne pas mettre les habitants, et leurs proches, en danger

Ces différentes informations sont disponibles par le biais du DICRIM.

Ce DICRIM sera rendu disponible sur le site de la commune (www.apprieu.fr) et une version papier vous sera distribuée.

Il sera donc important de **CONSERVER CE DOCUMENT** sans limite de date.

ger décrit dans le PCS/DICRIM. Mais il nous est apparu important de pouvoir l'ouvrir à d'autres services.

Nous vous proposons donc de vous inscrire à ce service, pour être tenu au courant des :

- Gros travaux impactant votre quotidien (par exemple : voirie)
- Informations relatives à l'école et services périscolaires (par exemple : grève)
- Alertes canicules ou météo
- Situations de crise vous impactant (par exemple : problème de consommation sur le réseau d'eau)
- Alertes dues au PCS

Pour bénéficier de ce service, gratuit, il suffit de s'y inscrire, et ce par 2 biais possibles :

- Sur le site internet de la commune au travers d'un simple formulaire
- Via un formulaire papier qui est disponible en mairie

Conformément à la législation en vigueur, vous pourrez vous désabonner à tout moment.

Les inscriptions au service SMS démarrent au mois de Janvier.

LES BONS REFLEXES POUR ROULER L'HIVER

La conduite en hiver peut être parfois difficile ou dangereuse notamment à cause des risques de glissade sur le verglas ou sur routes enneigées. Voici quelques conseils pour bien vous préparer avant votre départ.

Avant de prendre la route :

- Consultez les prévisions météorologiques.
- Vérifiez le bon état de votre véhicule : batterie, niveau du liquide du lave-glace spécial hiver, propreté des surfaces vitrées et des feux.
- Équipez votre véhicule en pneus hiver. Grâce à une gomme et des sculptures spéciales, ce pneu offre une meilleure adhérence, une meilleure motricité et une distance de freinage plus courte que le pneu été sur route glissante, mouillée, verglacée ou enneigée.

Sur la route

- Allumez vos feux de croisement. En cas de chute de neige, les feux de brouillard avant et arrière sont autorisés.
- Réduisez votre vitesse : la neige sur un sol froid se transforme vite en verglas.
- Évitez toute manœuvre brutale.
- Augmentez les distances de sécurité
- Adaptez votre vitesse aux circonstances.
- Anticipez les risques et donc les freinages en repérant les zones à risques : ponts, sous-bois...
- Prévoyez des pauses toutes les 2 heures, voire plus fréquemment : les conditions de circulation en hiver fatiguent davantage le conducteur.
- Arrêtez-vous en cas de violentes bourrasques de neige et de mauvaise visibilité, feux de détresse allumés et attendez les secours dans la voiture.

Le Département communique sur son intervention en déneigement pour favoriser une conduite adaptée des usagers. Info route : www.itinisere.fr ou serveur vocal [08 20 08 38 38].



LA FURE POLLUÉE PAR DE LA RÉSINE



©Bertrand Bodin / Département de l'Isère

Passe à poissons

Le 9 novembre dernier, 700 litres de résine se sont répandus dans la Fure depuis le site industriel de l'entreprise Fregata Hygiène, situé à Charavines. En cause, une rupture de canalisation à l'intérieur de l'usine. Ce produit a occasionné un manque d'oxygène dans l'eau, qui a été fatal aux poissons.

Michel Quichante président de La société de pêche La Gaule de la Fure et quelques bénévoles ont parcouru la rivière de Bonpertuis à Rives du 10 au 13 novembre. Ils ont constaté les dégâts suite aux prélèvements de 3512 truites fario et truite lles, pour un total de 205 kg. « En 47 ans de présidence de la Gaule, je n'ai jamais vu ça : une mortalité de poissons de 90 à 100 %, sur six kilomètres de rivière. C'est une véritable catastrophe écologique. Toute la faune a été détruite alors que la période de reproduction allait débuter. Les conséquences sont dramatiques, les quatre à cinq années à venir sont anéanties ! ». La pollution est étendue du Gillermet à la sortie du Rivier d'Apprieu en direction de Rives. À l'avenir, il restera à relâcher des poissons pour faire vivre notre patrimoine. Les appelants remercient les pêcheurs, acteurs de l'entretien de la Fure et de ses abords.

De nombreux acteurs ont réagi face à cette pollution : la gendarmerie, l'OFB (Office Français de la Biodiversité), l'ARS (Agence Régionale de Santé), La DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement), le préfet de l'Isère.

La société de pêche et les communes d'Apprieu, de Saint-Blaise-du-Buis et de Rives ont déposé plainte, afin que toutes les mesures soient prises au niveau de l'entreprise, et éviter qu'un

tel accident ne se reproduise.

L'espace naturel sensible (ENS) de Côte-Manin, traversé par la Fure, est impacté. Tous les acteurs de la biodiversité investissent avec l'aide du Département pour faire vivre ce lieu depuis plus de 10 ans. L'ENS est très apprécié des visiteurs et des scolaires.

Depuis 2007, l'ENS de Côte-Manin est un site préservé pour son intérêt écologique, naturel et sauvage, grâce à la volonté de l'association de chasse de St Blaise du Buis. En 2012, la commune d'Apprieu rejoint cette démarche de sauvegarde. La restauration de cet étang a été réalisée avec la société de pêche qui a aménagé la "passe à poissons", permettant la migration des poissons en amont pour trouver des lieux de reproduction dans les frayères en sous-bois.



Les pêcheurs ont ramassé plus de 200 kg de poissons morts.

Écocitoyenneté



METHANISEUR : UNE VISITE AVEC LES NOUVEAUX ÉLUS



Les élus du Conseil Municipal ont été invités à visiter le méthaniseur le 3 octobre dernier. Ils ont été accueillis par M. Gros-Balthazard Président de Méthanisère, par

les agriculteurs de la commune F. Reynaud Dulaurier, E. Petit, L. Termoz-Bajat et M. Boeuf directeur d'exploitation. Une visite qui avait pour objectif de connaître l'équipement et son fonctionnement et d'évoquer les questions d'accès par les exploitants au méthaniseur. Toutes les réponses ont été apportées sur le fonctionnement et notamment la sécurité de l'installation. Aujourd'hui on peut considérer, après plus d'un an de fonctionnement, que le méthaniseur a trouvé sa place dans la commune. La majorité des inquiétudes ont disparu : odeurs, sécurité, bruit... Il restait cependant à régler le problème d'itinéraire du

transport des matières, soulevé par les habitants de certains quartiers. La municipalité a demandé que les tracteurs empruntent principalement la route de Lyon pour éviter le secteur du Centre Village, ce qui a été accepté par les agriculteurs qui ont demandé une adaptation avec l'utilisation d'un chemin agricole transversal. Par ailleurs, la discussion a permis de s'accorder sur des modalités de communication et d'information de la population en amont des périodes d'ensilage. Une signalétique particulière sera installée sur les voies d'accès.

MÉTHANISÈRE EN BREF

- 13 agriculteurs associés sur 7 exploitations agricoles locales
- 16 200 tonnes de résidus 100% agricoles et CIVE

- 14 600 tonnes de digestat fertilisant, désodorisé, en remplacement de l'engrais chimique
- 15 millions de kWh produit (consommation moyenne de 1000 foyers !)

- 5 000 tonnes de CO2 évités par rapport à la production de gaz fossile
- 32 tonnes d'ensilage de CIVE* par hectare, sans aucune irrigation (en 2018, 2019)

(* Cultures IntermédiaIRES à Vocation Énergétique et fourragère)

Comment fonctionne le méthaniseur implanté à Apprieu ?

La méthanisation utilise un processus biologique naturel. En l'absence d'oxygène et sous l'effet de la chaleur (38 °C), des bactéries transforment la matière organique en méthane, appelé le biogaz, et en un résidu, appelé le digestat.

- 5** À la sortie du digesteur, les matières agricoles sont conservées avant d'être épandues,
- dans un hangar ouvert pour le digestat solide (5a),
 - dans une cuve fermée pour le digestat liquide (5b).

- 4** Les matières agricoles passent environ 60 jours dans le digesteur hermétique sans contact avec l'air, en libérant du biogaz.

- 1** À leur arrivée sur le site, les matières agricoles sont stockées dans des cuves, silos, halles étanches et fermés.



- 6** Le biogaz récupéré dans le digesteur est épuré, et directement dirigé dans les canalisations de GrDF.

- 3** L'unité de méthanisation fonctionne sous le contrôle de techniciens spécialisés sur le site. De plus, le système informatique est relié à un centre de contrôle qui fonctionne 24H/24 et 7j/7.

- 2** Grâce à une trémie couverte et une pompe, les matières agricoles alimentent le digesteur.

La méthanisation offre un potentiel économique, énergétique et écologique pour aller vers un territoire résilient, capable de s'adapter au changement climatique et à la diminution des ressources fossiles.

PETIT GUIDE DE L'URBANISME

Pour cette gazette, nous vous proposons un petit article servant de guide de l'urbanisme, pour vous aider dans vos démarches d'urbanisme.



1. Introduction

Nous vous rappelons que tout projet d'urbanisme doit faire l'objet d'un dépôt d'une demande en mairie.

En fonction du projet, de sa nature et de son importance, vous devez faire soit une déclaration préalable, soit une demande de permis de construire, soit une demande via l'utilisation d'un autre type de document officiel (Certificat d'urbanisme, permis de démolir, permis d'aménager, ...).

Vous trouverez la liste complète des différents documents d'urbanisme sur le site :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N319>

Nous vous rappelons qu'un document CERFA ne se modifie pas, il se complète.

Exemples de cas pour l'utilisation d'une Déclaration préalable (DP) ou d'un permis de construire (PC)

Vous trouverez plus de détails sur le site : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N319>

DÉCLARATION PRÉALABLE

- Construction d'une surface de plancher et emprise au sol supérieure à 5 m² et inférieure à 20 ou 40 m² (selon les cas)
- Implantation d'une piscine avec une superficie de bassin comprise entre 10 et 100 m²
- Implantation d'une piscine pour une durée supérieure à 3 mois et superficie de bassin supérieur à 10 m²
- Ravalement de façade, réfection de toiture, création d'ouverture
- Changement de fenêtres / de volets
- Pose de panneaux photovoltaïques sur toiture
- Installation d'une clôture

PERMIS DE CONSTRUIRE

- Construction d'une surface de plancher et emprise au sol supérieure à 20 m² ou 40 m² (selon les cas)
- Implantation d'une piscine avec une superficie de bassin supérieure à 100 m²
Ou dont la couverture fixe ou mobile a une hauteur au-dessus du sol supérieure à 1,80 m
- Changement de destination avec modification des structures porteuses et/ou façades
- Création d'ouverture avec modification du volume

2. Comment déposer mon dossier ?

Dans le document CERFA, n'oubliez pas de remplir l'imprimé de Déclaration des éléments nécessaires au calcul des impositions. C'est une pièce obligatoire même si vous ne créez pas de surface taxable. Dans le cas où vous ne créez pas de surface taxable indiquer « 0 » (zéro).

Le nombre de copies du dossier varie en fonction du type de demande, par exemple :

- Déclaration préalable : 3 exemplaires du CERFA + 3 exemplaires des Plans
- Permis de Construire : 5 exemplaires du CERFA + 5 exemplaires des Plans

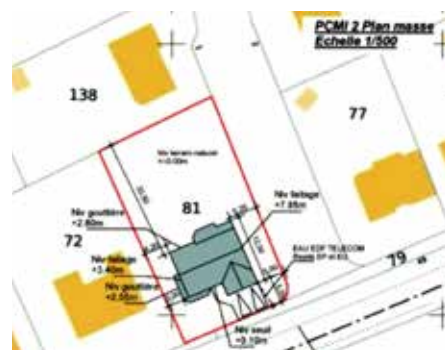
Quelques précisions sur les pièces à joindre : Tous les plans doivent être à l'échelle et l'indiquer.

a. La Plan de Situation DP1 ou PC(MI)1 :
Il permet de situer le terrain à l'intérieur de la commune. Il doit indiquer l'échelle, la direction du Nord et signaler le terrain concerné.

Pour obtenir ce plan vous pouvez vous rendre sur le site www.cadastre.gouv.fr.



b. Le Plan de Masse DP2 ou PC(MI)2 :



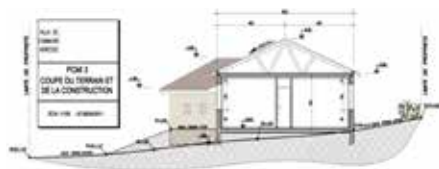
Le plan de masse présente le projet dans sa totalité, et doit faire apparaître notamment :

- Une échelle et l'orientation
- Bâtiments existants sur le terrain :

- emplacement et dimensions
- Bâtiments à construire : emplacement et dimensions (hauteur à chaque angle, largeur, longueur)
- Points de raccordement aux réseaux ou l'installation du système d'assainissement individuel
- Places de stationnement prévues
- Endroits à partir desquelles les photos ont été prises, ainsi que leur angle de prise de vue

c. Le plan en coupe du terrain et de la construction DP3 ou PC(MI)3 : il doit faire apparaître :

- Échelle du dessin
- Profil du terrain avant travaux (TN) et après travaux (TF)
- Implantation de la ou des constructions par rapport au profil du terrain
- Hauteurs de la construction



d. Notice décrivant le terrain et présentant le projet PC(MI)4 : la notice décrit :

- le terrain : sa situation (milieu agricole, urbain), s'il est déjà construit (bâtiments existants et leur aspect) ou non, végétation présente, ...
- le projet : type d'architecture choisi, la nature et le coloris des matériaux utilisés, le type de finition de la façade (exemple : gratté), toitures, ouvertures, et comment le bâtiment s'intègre dans l'environnement, ...

e. Le Plan des façades et des toitures DP4 ou PC(MI)5 :



Il doit faire apparaître :

- Échelle du dessin
- Composition d'ensemble de chaque façade
- Orientation de la façade (Sud, Nord, Est, Ouest)
- Répartition des matériaux et des aspects

- Si votre projet modifie les façades, il faut un état actuel (avant modification) et un état futur (après modification)
- Coter la hauteur par rapport au Terrain Naturel (TN) avant travaux

f. Document graphique permettant d'apprécier l'insertion du projet de construction dans son environnement.

Ce document peut être réalisé à l'aide d'un photo montage à l'aide d'une photo de l'existant et un croquis de l'insertion.

g. 2 Photographies permettant de situer le terrain dans :

- L'environnement proche (1 photo)
- Le paysage lointain (1 photo)

h. Attestation de prise en compte de la réglementation thermique PC(MI)14-1 (pour les Permis de construire de maison individuelle)

i. Un document montrant le calcul de votre emprise au sol (suite à la mise en œuvre de l'emprise au sol dans le PLUi).

Le délai d'instruction varie en fonction du type de demande :

- Déclaration préalable : 1 mois (instruit par la mairie)
- Certificat d'urbanisme d'information : 1 mois (instruit par la mairie)
- Permis de maison individuelle et permis de démolir : 2 mois (instruit par la CCBE)
- Certificat d'urbanisme opérationnel : 2 mois (instruit par la CCBE)
- Autres constructions et permis d'aménagements : 3 mois (instruit par la CCBE)

Ces délais démarrent à partir du moment où votre dossier est réputé complet.

Après acceptation de votre dossier, vous disposez de 3 ans pour démarrer les travaux. Si les travaux ne débutent pas dans ce délai, l'autorisation est périmée.

N'oubliez donc pas de déposer votre Déclaration d'Ouverture de Chantier (DOC) en mairie.

Un panneau de chantier doit être apposé sur votre parcelle (et visible de la voie publique) avant le début des travaux et durant toute la durée du chantier (preuve du dépôt et d'acceptation de votre dossier d'urbanisme).

À la fin de vos travaux, une Déclaration d'Attestation d'Achèvement des Travaux

(DAACT) doit être déposé en mairie, accompagné de l'attestation de conformité thermique si nécessaire.

Une visite de contrôle de conformité sera réalisée dans les 3 mois (après le dépôt de la DAACT) pour les permis de construire (PC) et les permis d'aménager (PA), pour vérifier que votre construction est identique à votre autorisation.

3. Quels documents me disent ce que j'ai le droit de faire ?

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) détermine les conditions d'aménagement et d'utilisation des sols. Ce document est intégralement disponible sur le site de la CCBE et de la commune.

Pour les habitations se situant dans un lotissement récent (moins de 10 ans), le règlement d'urbanisme applicable est le règlement de lotissement.

Le PLUi est composé de 4 documents graphiques et 4 règlements écrits :

GRAPHIQUE

- Zonage urbanistique (Plan A)
- Risques, nuisances et contraintes (Plan B)
- Carte des aléas (Plan B')
- Environnement, Paysage et Patrimoine (Plan C)

ÉCRIT

- Tome 1 : Dispositions réglementaires communes et lexique
- Tome 2 : Règlement par zone
- Tome 3 : Règlement des risques
- Tome 4 : Règlement du patrimoine

Avant le dépôt de votre dossier, il est important de bien étudier les 4 cartes et les 4 tomes du PLUi, afin d'apprécier la faisabilité de votre projet.

4. Questions

Vous avez des questions, n'hésitez pas à prendre contact/rendez-vous avec le service urbanisme de la commune au 04 76 65 10 13

Ou par mail : accueil@apprieu.fr

L'adjoint en charge de l'urbanisme est aussi à votre disposition sur rendez-vous.

RANDONNEURS, RANDONNEUSES, CONNAISSEZ-VOUS L'APPLI SURICATE ?



L'application Suricate développée par le ministère de la Jeunesse et des Sports, vous permet de signaler les problèmes que vous pouvez rencontrer sur le terrain lors de la pratique de vos activités sportives et de loisirs de nature. Une erreur de balisage, un panneau défectueux, un problème de pollution, un besoin de sécurisation, un conflit avec un propriétaire ou d'autres pratiquants : tout signalement peut se faire en direct sur l'appli Suricate.

Le ministère des Sports, les fédérations sportives de nature et les conseils départementaux mènent une politique dynamique de développement maîtrisé des sports de nature. Cette politique doit permettre un développement des activités dans le respect des milieux naturels. Avec ou sans couverture réseau, l'application mobile Suricate permet, grâce à un formulaire de signalement, de recueillir, compiler et traiter les difficultés rencontrées par les pratiquants des sports de nature, et recense l'activité concernée, le type de problème rencontré, l'état du site ou itinéraire, sa localisation. Le déclarant peut y ajouter une photo ou une vidéo. Il fournit également son adresse mail et peut être contacté directement par les administrateurs. Il sera également informé par mail des suites données à ses signalements.

**CONSTATER
CONNECTER
SIGNALER**

EN BAS DE MA RUE



Votre activité en ligne
e-boutique consultable 7j/7 - 24h/24



www.enbasdemarue.fr



Une plateforme numérique est à la disposition des commerçants, pour vendre leurs produits en ligne et se faire connaître des habitants du territoire de Bièvre Est. www.enbasdemarue.fr a été choisie par les élus communautaires lors du mandat précédent. Elle trouve toute son utilité en ces temps de fermeture des commerces et de limitation des déplacements. Les élus avaient également décidé de financer la moitié de l'abonnement mensuel, d'un coût total de 29 €HT / Mois, soit 14,50€ de subvention sur une durée d'un an. Il suffit de se rendre sur le lien : <https://www.blog.enbasdemarue.fr/contact/> pour découvrir la plateforme animée par la CCI Nord-Isère. Durant les périodes de confinement l'accès au site reste gratuit pour tous les commerçants. Cela leur permet de tester l'intérêt ou non d'une telle démarche pour leur activité.

La marketplace est gratuite jusqu'à fin décembre 2020.

LES ÉTABLISSEMENTS PERRIN RECRUTENT

Depuis 2009, les Tissages Perrin modernisent et développent leur production. Dans le cadre d'une diversification de leur activité, ils ont fait le choix d'installer de futurs locaux à Apprieu sur le Parc d'activités Bièvre Dauphine 2 pour lancer la phase opérationnelle d'un nouvel atelier.

Une campagne de recrutement a commencé afin de pouvoir former les personnes sélectionnées jusqu'au démarrage de la production. Ils prévoient de recruter 20 personnes par an sur une durée de 5 ans, ce qui correspond à terme à la création de 100 postes. La prochaine session de recrutement débutera mi-mars 2021. Toutes les informations nécessaires seront disponibles sur le site et la page facebook de l'agence pôle emploi de la Côte Saint André. Aucun prérequis n'est exigé, si ce n'est de l'intérêt pour la couture.

Site : www.pole-emploi.fr
Facebook : [lacotesaintandre](https://www.facebook.com/lacotesaintandre)

PETITE HISTOIRE DE LA PLACE ET DE LA GRANGE BUISSIÈRE



Devenu le lieu indispensable de la vie sociale et festive de notre commune, comment cet ensemble est-il devenu ce que nous connaissons aujourd'hui ?

Devenu le lieu indispensable de la vie sociale et festive de notre commune, comment cet ensemble est-il devenu ce que nous connaissons aujourd'hui ?



À l'origine, une ferme, bien sûr appartenant à la famille BUISSIÈRE, d'où le nom.

Cette propriété s'étendait depuis la grange jusqu'à la maison située à l'ouest de l'école St Exupéry et englobait tout le coteau.

Une maison d'habitation située à côté de la grange fut démolie en 1950 par l'entreprise Cumin du Rivier d'Apprieu.

Les terres labourées avec des bœufs furent cultivées jusqu'en 1954 par une famille Jacquin qui compte plusieurs descendants sur notre commune.

La Mairie actuelle et la salle des fêtes constituaient un îlot entouré de cultures.

L'ensemble de la propriété fut vendue à cette période à la commune sous le mandat de Monsieur Louis Vial élu Maire de 1950 à 1970 !

La municipalité créa alors le lotissement du Coteau et fit construire la caserne des pompiers, aujourd'hui Médiathèque La Sirène.

La première maison occupée en 1958 par la famille de Monsieur Emile VIAL resta longtemps seule avant l'explosion de la construction dans les années 70 et l'occupation progressive de tout le coteau.

La grange était utilisée comme remise et resta une belle endormie jusqu'en 1966 lorsqu'un groupe de jeunes lycéens soutenu par des membres de la municipalité aménagea la petite salle pour créer la Maison des Jeunes dont le premier président fut Henri Guillaud-Rollin. C'est ici également que furent organisés plusieurs corsos qui réunissaient l'ensemble de la population, chaque quartier préparant son char et rivalisant d'imagination.

Sous le mandat de Monsieur Michel MORIZET, les conseillers municipaux continuèrent l'aménagement du rez-de-chaussée puis chaque équipe municipale apporta sa contribution à l'aménagement du bâtiment et de la place pour en faire ce lieu de convivialité dont nous profitons aujourd'hui.

Depuis l'école St Exupéry jusqu'à la Grange Buisnière en passant par l'ancienne école transformée en Mairie et la caserne des pompiers devenue médiathèque, la commune d'Apprieu bénéficie d'un ensemble remarquable.

Voilà un bel exemple de valorisation et de préservation du patrimoine.

Espérant tous nous retrouver bientôt pour un beau moment de partage.





LES LUTINS ET LUCIOLES



La maison des lutins et lucioles est ouverte du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30.

Nous sommes quatre assistantes maternelles agréées et accueillons vos enfants de 2 mois à l'entrée à l'école. Si notre mode d'accueil vous intéresse, n'hésitez pas :

Contactez- nous au 09-53-21-39-05 ou par mail leslutinsetlucioles@gmail.com

Nous recherchons également une assistante maternelle pour remplacement suite au départ d'une collègue.

Les lucioles - 595, chemin des plaines
Lot Les jardins de Savana 38140 APPRIEU

YOGA - NOUVEAUTÉ



Les cours de yoga continuent sur Apprieu. En ces temps si particuliers où nombre d'entre vous sont marqués par l'angoisse et la peur, l'association YACA vous propose des cours de yoga en ligne.

La pratique favorise l'épanouissement physique et psychique. La prise de conscience de son corps et de son souffle contribue à éliminer le stress et permet de retrouver le calme. Ainsi avec une pratique régulière, persévérante et continue, le yoga aide à retrouver équilibre et joie.

Le yoga s'adresse à tous : enfants, ados et adultes. Et comme il est adaptable, chaque personne peut pratiquer en fonction de ses possibilités avec le yoga sur chaise.

Si vous êtes intéressés, n'hésitez pas à nous contacter pour tous renseignements complémentaires.

Association YACA, yogapprieu@gmail.com
ou 06-28-13-17-77

RETOUR SUR LA FÊTE DE L'AUTOMNE



C'est dans un contexte particulier que s'est tenue la fête de l'automne. Le comité des fêtes voulait absolument l'organiser, pour finir l'année 2020 sur une touche festive. Le nouveau président du comité, Marcel Bonnat et les membres du bureau ont invité Les Paniers Appriens et leurs exposants, ainsi que les producteurs, habitués de la fête, pour proposer aux visiteurs des produits d'automne : fruits, pommes de terres, miel, fromage... Muzik'App et la

Musique des Terres Froides, également prévus, n'ont finalement pas pu jouer à cause des consignes sanitaires. Le Sou des écoles et les Darts d'Apprieu ont quant à eux proposé divers jeux et parties de fléchettes, pour les enfants et pour les plus grands. Diots, vin chaud et châtaignes ont régalé les nombreux visiteurs. Le comité des fêtes a travaillé dur pour proposer la seule fête qui a pu se tenir en cette année particulière.



11 NOVEMBRE

La commémoration du 102e anniversaire de l'armistice de la 1ère guerre mondiale s'est déroulée en comité restreint, sans public. Les élus se sont rassemblés autour du monument aux morts, accompagnés de deux anciens combattants, MM. Comien et Riccardi, le fidèle porte-drapeau de la FNACA et de Pascal Trouilloud, représentant les sapeurs-pompiers de la caserne de Bavonne. Après avoir déposé une gerbe, les adjoints ont énoncé les noms des soldats appriens, morts pour la France. Dominique Pallier, le maire, a lu la lettre de Geneviève Darrieussecq, secrétaire d'État auprès de la ministre des armées, puis a honoré les soldats français, morts en opérations extérieures cette année. La cérémonie a été filmée, afin d'être partagée avec tous.



Elle est disponible sur le site de la mairie : <https://www.apprieu.fr/840-actualites-commune.html> et sur Youtube : <https://youtu.be/MzskFXJGeb4>



MUZIK'APP



Malgré l'enthousiasme lors des forums des associations, la morosité nous a vite rattrapés avec l'instauration du couvre-feu suivi d'un nouveau confinement.

L'heure n'est plus à se plaindre ou à regretter telle ou telle décision, mais bien à tenter « quoi qu'il en coûte » de sauver notre association, en tentant d'assurer la continuité pédagogique auprès des élèves.

Nous saluons ici l'engagement et le dévouement de nos professeurs qui, une fois encore, tentent de s'adapter à la situation catastrophique, et à toutes les

familles qui se sont inscrites pour cette année de cours, malgré l'incertitude au moment des inscriptions

À ce jour, tous les événements prévus sont ajournés, tant que nous n'aurons pas une vision claire de la situation. Saluons notre nouveau président, Guy Mounac, notre nouveau vice-président, Yann Hebert, notre nouveau trésorier Thomas Chol ainsi que l'arrivée au bureau de Laetitia Blanc, suite à notre assemblée générale du 16 octobre 2020.



LCA FOOT 38



Coup de sifflet !

Si la saison a repris dans des conditions difficiles (interdiction d'utiliser les vestiaires, interdiction des spectateurs, fermeture des buvettes...), quelle joie de voir les petits et les grands évoluer à nouveau sur les terrains de football ! Quel bonheur d'entendre à nouveau le bruit du cuir sur les crampons, les cris de joie des buteurs, les coups de sifflet de l'arbitre... Les résultats pour l'ensemble de nos équipes étaient très satisfaisants depuis la reprise.

Et patatras, ce satané virus a sifflé un

coup d'arrêt dans la saison.

M. l'arbitre qu'attendez-vous pour mettre un carton rouge à cette foutue épidémie ? Il en va de la sauvegarde de notre association malmenée financièrement par les mesures anti-covid, de la vitalité de nos jeunes footballeur(se)s et surtout de notre santé à tous.

Dans l'attente du coup de sifflet libérateur, nous vous souhaitons de passer des fêtes de fin d'année les plus heureuses possibles.

Prenez soin de vous et de vos proches !

www.lca-foot38.fr

LA FABRIQUE CITOYENNE GRANDIT



La Fabrique, c'est 3 mois d'existence, 39 membres dont 17 actifs répartis sur 8 cercles ou groupes de travail thématiques. Venir avec nous c'est d'abord prendre un vrai plaisir à se retrouver et puis c'est agir concrètement sur nos vies quotidiennes pour être plus cohérent avec le monde que nous voulons. Avec ces 8 cercles, qui parleront aussi bien à ceux qui veulent apprendre le jardinage que le bricolage, qui s'intéressent à la faune ou au bien être, tout le monde peut trouver sa place.

Nous pouvons vous accueillir en tant que membre sympathisant. Vous recevrez alors les informations sur les avancées des différents cercles sans vous impliquer.

Mais vous verrez que nous nous efforçons de mettre en place l'environnement et les conditions qui déclencheront l'envie de porter ce qui compte vraiment pour vous. Alors, en tant que membre actif, vous pourrez nous aider à construire un petit bout de notre avenir à tous.

Contact : lafabriquecitoyenne.bievreest@gmail.com





BRAVO aux 120 donneurs dont 6 nouveaux courageux présents lors de la collecte du 16 novembre !

Merci pour ce geste de partage avec les malades !

Dans le contexte actuel, les collectes habituelles en entreprises et à l'université sont moins suivies. L'EFS (Etablissement Français du Sang) aidé de l'ensemble des bénévoles mobilisés, continue de prélever ce précieux liquide de vie, pour répondre aux besoins des malades.

Cette fois-ci, nous avons ajouté une collecte le matin afin de remonter les stocks ! Vous avez répondu présent. **Nous sommes heureux de pouvoir compter sur vous !**



Le Covid est un virus respiratoire non transmissible par le sang.

Prochaines collectes de sang : les 25 janvier, 12 avril, 14 juin, 6 septembre, et 15 novembre 2021.

Pour en savoir plus : EFS - Le don de sang vu par les enfants

www.youtube.com/watch?v=yhSM7FjI9fs



NOUVEAU BUREAU DU COMITÉ DES FÊTES



Présentation des membres du bureau voté en assemblée générale le 11/09/2020 : Président : **Marcel Bonnat**, secrétaire : **Pascal Robert**, secrétaire adjoint : **Laurent Tary**, trésorière : **Sylvie Moutenet**, trésorière adjointe : **Blandine Vignon**, communication : **Valérie Millat**.

Marcel Bonnat remercie vivement les précédents présidents, ses amis Gérard Termoz et Christian Julien qui ont œuvré sans compter depuis la création du CDF à maintenir cette dynamique lors des principales manifestations. Merci à tous les membres actifs pour leur dévouement, car sans eux ces manifestations ne pourraient se réaliser. Merci bien sûr à toutes les personnes, appelans et appelantes, qui participent à cette réussite. Cette nouvelle

équipe s'engage à faire perdurer le CDF dans ce même esprit de convivialité, d'échanges et de bonne humeur. Malgré les contraintes et risques sanitaires, le CDF a pu, non sans difficultés, organiser sa fête d'automne. Merci à toutes les personnes présentes et à tous les intervenants : Les Paniers Apprelans, les deux groupes de musique Muzik'App et la Musique des Terres Froides (même si à cause des nouveaux protocoles, ils n'ont pas pu jouer), le Sou des écoles et les Darts d'Apprieu. Merci enfin à tous les membres actifs qui ont permis, lors de cette fête d'automne, de retrouver cette convivialité qui nous manquait tant à toutes et à tous.

Le président, Marcel Bonnat
et les membres du bureau.



Malgré la situation sanitaire complexe, l'année sportive a bien commencé : maintien du nombre d'adhésions et forte participation aux entraînements et sorties, avant l'arrêt total imposé à partir de novembre.

Notre salon des vins et de la gastronomie a du être annulé mais pour aider les exposants, nous leur avons proposé, en accord avec la mairie et les organisateurs du marché, de venir sur le marché d'Apprieu 3 samedis de novembre et décembre ou de proposer des livraisons à leur convenance. Plus de la moitié des exposants ont répondu favorablement et ont permis aux Apprelans fidèles à notre salon de pouvoir s'approvisionner.

Pour nous contacter : chaudlespattes@gmail.com

Vous trouverez de nombreuses informations sur notre site : www.chaudlespattes.fr et notre page Facebook : [chaudlespattes](https://www.facebook.com/chaudlespattes)



BOULE JOYEUSE APPRIEU

L'assemblée générale de la Boule Joyeuse de Contamine s'est tenue récemment. Après un rapide bilan sportif, écourté par la pandémie, les équipes engagées en AS étaient toujours en lice. Les filles avaient obtenu 4 victoires en autant de rencontres

et les garçons attendaient d'effectuer le deuxième tour après s'être brillamment qualifiés lors du 1^{er} tour. Le bilan financier positif a été validé par l'assemblée. Les 2 premiers concours de la saison ont été annulés pour les raisons que l'on connaît. Les autres sont pour le moment maintenus si la situation venait à s'arranger. Il est à craindre une baisse sensible des licenciés. Nous allons essayer d'organiser des petits concours sociétaires pour maintenir un lien

social entre les adhérents. Suite à cela, le bureau a démissionné. De nouvelles élections ont été organisées et ont donné le verdict suivant :

Présidente : Sylviane Anselme
Secrétaire : Sylvie Drevet
Secrétaire adjointe : Michèle Orsini
Trésorier : Joseph Albicoco
Trésorier adjoint : Patrick Truffier Blanc
Membres actifs : Daniel Termoz-Masson, Hervé Pilot, Bruno Dilas et Eveline Eymard.

PAROLE À VIVRE ENSEMBLE APPRIEU

PCAET : Plan Climat Air Energie Territorial. Qu'est-ce que c'est ?

Il s'agit d'un projet territorial de **développement durable** autour de différentes thématiques : réduction des émissions de **gaz à effet de serre**, adaptation au

changement climatique, sobriété énergétique, qualité de l'**air**, développement des **énergies renouvelables**.

Le PCAET mobilise et implique l'ensemble des acteurs du territoire : collectivités, entreprises, associations, citoyens.

Aussi, en novembre 2020, **Bièvre Est** a

voté son engagement dans cette démarche. Et, en cohérence avec son programme, l'équipe **Vivre Ensemble Apprieu souhaite participer activement au PCAET** : du diagnostic à la mise en actions concrètes.

PAROLE À APPRIEU NOUVELLE DYNAMIQUE

2020, une année noire !

Cette année 2020 fût sans doute pour vous tous une année compliquée, la crise du Covid que nous traversons est un véritable problème sanitaire et un désastre économique.

La gestion de cette crise est aberrante, tant au niveau national qu'europpéen.

À quoi sert l'UE dans ce foutoir ?

Nous souhaitons apporter notre soutien à tous nos commerçants et artisans durement affectés durant cette période.

Nous invitons les Apprelans à consommer « local ».

Nous vous souhaitons une bonne année 2021 pleine de santé et de bonheur.

Jean-Charles Genin – Paulette Roure
Apprieu Nouvelle Dynamique

ÉTAT CIVIL



MARIAGES

- DAMAY Sébastien et GRANGLADEN Chrystelle : 24 octobre



NAISSANCES

- SCHAPMANN Tiago : 13 sep.
- PEREZ Julia : 4 octobre
- FEDERICO Milan : 9 octobre
- SIMON Coline : 8 novembre
- DALLA-VALLE Émile : 11 nov.
- GUERIN Baptiste : 27 nov.



ILS NOUS ONT QUITTÉS

- LEVIS Madeleine née SISOIX : 30 juillet
- UGNON Jean-Michel : 24 août
- GUDET Josette : 5 septembre
- DOSSENA Alfred : 11 octobre
- DOSSENA Daniel : 16 octobre
- BOUVIER née MAZEAU Madelaine : 17 octobre
- DURNERIN Alain : 24 octobre
- MAZEAU née VEYZAT Ida : 2 novembre



AGENDA

❄ JANVIER

9	TFB	Match - 19h30	L'Envol
9	Yoga	Cours - 9h-12h	Salle des Fêtes
10	Amicale du Rivier	Assemblée Générale - 14h30	Salle du Rivier
16 et 17	TFB	Matches	L'Envol
9, 17 et 22	Yoga	Cours	Salle des Fêtes
23 et 24	TFB	Matches	L'Envol
25	Don Du Sang	Collecte - 15h-22h	Les Tisserands
29	Don Du Sang	Assemblée Générale	Les Tisserands
30	Boule Joyeuse	Concours - Matin	Boulodrome
30 et 31	TFB	Matches	L'Envol

🎉 FÉVRIER

5	Musique Terre Froide	Concours Belote - 14h-23h	Les Forgerons
6	Boule Joyeuse	Concours - Journée	Gymnase/Boulodrome
6	TFB	Matches	L'Envol
9	Bièvre Loisirs	Concours Belote	Les Forgerons
20	Amicale Du Rivier	Cabaret - 14h	Les Forgerons
26	Sou Des Ecoles	Ventes	Les Tisserands
27	Sou Des Ecoles	Carnaval	Gymnase/Boulodrome
6 et 27	Yoga	Cours - matin	Salle des Fêtes
27 et 28	TFB	Matches	L'Envol

🌱 MARS

6 et 7	ACCA	Diots	Les Tisserands
6	LCA	Bénévoles	Les Forgerons
6 et 7	Don Du Sang	Pucier	Gymnase
6 et 7	TFB	Matches	L'Envol
6	Boule Joyeuse	Concours - Journée	Gymnase/Boulodrome
11 au 13	APEL	Soirée Dansante	Les Forgerons
13	Boule Joyeuse	Concours	Boulodrome
13 et 14	TFB	Matches	L'Envol
20	Muzik App	Karaoke	Forgerons
20 et 21	TFB	Matches	L'Envol
21	Darts Apprieu	Tournoi - 9h-23h	Les Tisserands
28	TFB	Matches	L'Envol
13, 21, 27, 29	Yoga	Cours - matin	Salle des Fêtes

🌸 AVRIL

3	TFB	Matches - Journée	L'Envol
4	Amicale du Rivier	Tête De Veau - Journée	Salle du Rivier
10	Yoga	Cours - 9h-12h	Salle des Fêtes
10 et 11	TFB	Matches - Journée	L'Envol
10 au 26	LCA	Stage - Journée	Gymnase
11	Pompier	Diots - Matin	Caserne
12	Don Du Sang	Collecte - 15h-22h	Les Tisserands
24	TFB	Matches - Journée	L'Envol
25	Volley	Tournoi - Journée	L'Envol

Manifestations sous réserve de l'évolution du protocole sanitaire lié au Covid-19.

LA GAZETTE D'APPRIEU

Directeur de publication : **Dominique Pallier**

Rédaction : **Commission communication, Mairie d'Apprieu**

Coordination : **Valérie Millat** / Suivi administratif : **Malorie Jouffray**

Impression : **Imprimerie Ruzzin** - Tirage à 1700 exemplaires

Imprimé sur papier issu de forêts gérées durablement

Mise en page : **www.oliviersalvaia.fr**

Mairie d'Apprieu - 04 76 65 10 13 / **accueil@apprieu.fr**

Distribution : Mairie d'Apprieu - Site internet : **www.apprieu.fr**

